



L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE le 06 février à 18h, le Conseil d'administration du CCAS de VIUZ EN SALLAZ, dûment convoqué le 22 janvier 2024, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal Pochat-Baron, Maire, Président du CCAS.

**Présents :** Mesdames CHEMINAL Joëlle, LABAYE Josette, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MOGET Jeanine, SANTI Danièle, STENO Marie-Bénédicte, TURCAS Dominique ; Messieurs BARATTIN André, Pochat-Baron Pascal

**Pouvoir de :** CAMUS Isabelle à LABAYE Josette

Monsieur BARATTIN André est élu secrétaire de séance.

*Délibération n° D2024\_002 – FINANCES*

**Mise en place de la nomenclature M57 – Approbation du règlement budgétaire et financier du centre communal d'action sociale de Viuz-en-Sallaz**

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

Par délibération n°D2023\_005 du 20 juin 2023, le Conseil d'Administration a approuvé la mise en œuvre du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024. Pour mémoire cette norme sera applicable à l'ensemble des collectivités au 1er janvier 2024.

La mise en place d'un règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités qui adoptent le référentiel M57. C'est dans ce cadre que le Centre Communal d'Action Sociale de Viuz-en-Sallaz est appelée à adopter le présent règlement qui :

- fixe les règles de gestion applicables à la commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion financière des crédits et l'information des élus ;
- permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

Ce document est valable pour la durée de la mandature. Il pourra être révisé par le Conseil d'Administration en fonction de modifications législatives et réglementaires ultérieures ou pour des besoins d'adaptation des règles de gestion.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **ADOpte** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 le règlement budgétaire et financier (document annexé) du centre d'action sociale de Viuz-en-Sallaz ;
- **PRECISE** que ce règlement s'appliquera au budget du CCAS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant

VOTE	POUR	11
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Président du CCAS,  
Pascal Pochat-Baron

Le secrétaire de séance  
André Barattin

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 07/02/2024

Publication en ligne le 12/02/2024

Le Président du CCAS

Pascal POCHAT-BARON



A handwritten signature in blue ink is visible, partially overlapping a circular stamp. The signature appears to be 'Pascal Pochat-Baron'. The stamp is mostly illegible but contains some text and a central emblem.

MAIRIE DE MUZ-EN-SALLAZ